

PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ 2020

ZONE EURO



17
SEPT
—
2
OCT
2020

JE 



DIS



OUI!

L'ORÉAL

WWW.INVEST.LOREAL.COM

SOMMAIRE

3

LE MESSAGE DE
JEAN-PAUL AGON

L'ORÉAL EN BREF

4

6

COMPRENDRE
LE PLAN
D'ACTIONNARIAT
SALARIÉ L'ORÉAL

PARTICIPER
AU PLAN
D'ACTIONNARIAT

9

10

LES CONDITIONS
DE SOUSCRIPTION

LE CALENDRIER
DE L'OFFRE

11



JEAN-PAUL AGON

Président Directeur Général

Chers collaborateurs,

En 2018, pour la première fois de notre histoire, nous vous avons proposé de devenir actionnaire de L'Oréal¹ en achetant des actions du Groupe à des conditions privilégiées.

Ce plan d'actionnariat salarié avait rencontré une grande adhésion, puisque vous avez été près de 20 000 à souscrire à l'opération dans 52 pays, témoignant ainsi de votre confiance en l'avenir du Groupe. Et je vous en remercie.

Cette année, nous souhaitons vous associer à nouveau à la réussite et à la prospérité de L'Oréal, en lançant un nouveau plan d'actionnariat salarié. Une nouvelle façon de vous permettre, si vous le souhaitez, d'accompagner le développement de l'entreprise et participer à son projet stratégique. Nous sommes toutes et tous alignés autour d'une mission unique et claire : la Beauté pour tous. Et dans ce marché de la beauté qui ne cesse d'évoluer, nous pouvons à la fois compter sur nos grands fondamentaux qui constituent des atouts extrêmement solides, sur la créativité et l'excellence de nos équipes partout dans le monde et sur notre capacité de réinvention permanente pour que notre succès s'inscrive dans la durée.

Ce nouveau plan réaffirme donc notre ambition de vous unir encore plus étroitement à l'avenir de L'Oréal. Car c'est vous qui contribuez chaque jour, partout dans le monde, à cette transformation vers un L'Oréal plus digital, plus responsable, plus durable, plus agile.

Je formule le vœu que cette offre rencontre, à nouveau, un large succès auprès de vous tous.

Je vous remercie de votre engagement et de votre confiance.

¹Via le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan Relais 2020 ».

L'ORÉAL EN BREF

L'ORÉAL, LEADER MONDIAL DE LA BEAUTÉ

Depuis plus de 100 ans, L'Oréal se consacre à un seul métier : la beauté. Nous en sommes le leader mondial. La beauté est la raison d'être du Groupe. Elle permet à chacun de prendre confiance en soi, de s'épanouir pour s'ouvrir aux autres et elle contribue au bien-être individuel et collectif.

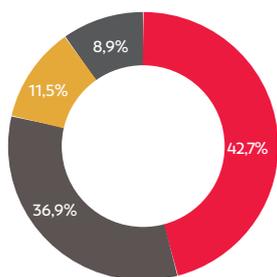
Le Groupe répond à toutes les aspirations de beauté dans le monde en s'appuyant sur un portefeuille international de 36 marques diverses et complémentaires.

Présent dans tous les circuits de distribution, L'Oréal a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 29,87 milliards d'euros grâce à ses 88 000 collaborateurs dans le monde.

LES CHIFFRES CLÉS 2019

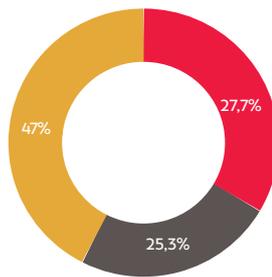


RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2019



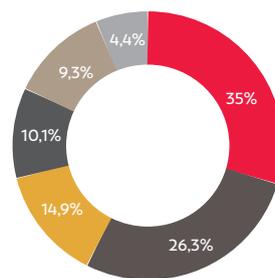
PAR DIVISION

- 42,7 % Produits Grand Public
- 36,9 % L'Oréal Luxe
- 11,5 % Produits Professionnels
- 8,9 % Cosmétique Active



PAR ZONE
GÉOGRAPHIQUE

- 27,7 % Europe de l'Ouest
- 25,3 % Amérique du Nord
- 47 % Nouveaux Marchés
 - dont : 32,3 % Asie, Pacifique
 - 6,0 % Amérique Latine
 - 6,4 % Europe de l'Est
 - 2,3 % Afrique, Moyen-Orient



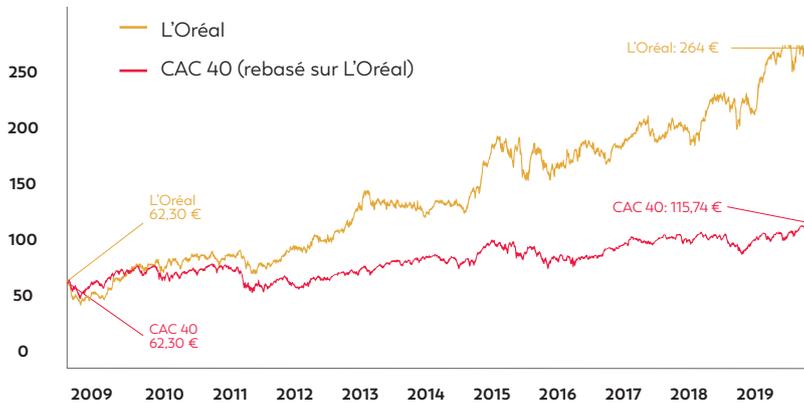
PAR MÉTIER

- 35,0 % Soins de la peau et solaires
- 26,3 % Maquillage
- 14,9 % Soins du cheveu
- 10,1 % Coloration
- 9,3 % Parfums
- 4,4 % Autres²

² « Autres » intègre les produits d'hygiène ainsi que le chiffre d'affaires réalisé par les distributeurs américains avec les marques hors Groupe.

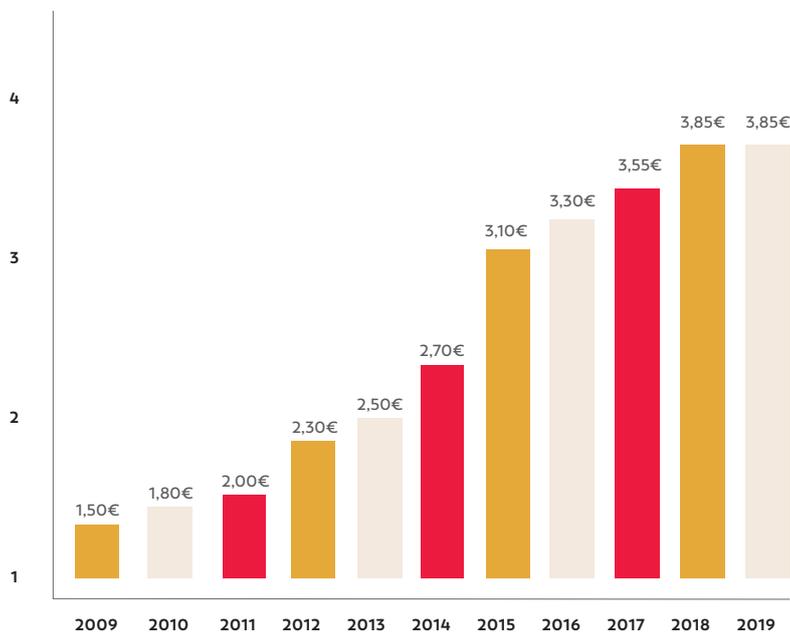
PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION L'ORÉAL EN € ENTRE 2009 ET 2019 (31/12/2019)



Source : Thomson Reuters Datastream

ÉVOLUTION DU MONTANT DU DIVIDENDE UNITAIRE EN € ENTRE 2009 ET 2019



Le dividende est une partie du bénéfice net du Groupe qui, sur décision de l'Assemblée Générale, est distribuée aux actionnaires.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE 2009 À 2019 EN MILLIARDS D'EUROS

2019	29 873
2018	26 937
2017	26 024
2016	25 837
2015	25 257
2014	22 532
2013	22 124
2012	21 638
2011	20 343
2010	19 496
2009	17 473

Avertissement : les performances passées ne présagent pas des performances futures. L'Oréal publie périodiquement des documents d'information, notamment de nature financière, sur son site internet (www.loreal-finance.com). Vous êtes invité(e) à consulter ces documents qui contiennent des informations importantes relatives, entre autres, à l'activité de la société, sa stratégie et ses objectifs, aux facteurs de risques inhérents à la société et à son activité, ainsi qu'à ses résultats financiers.

COMPRENDRE LE PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

UN INVESTISSEMENT EN ACTIONS L'ORÉAL, VIA LE FCPE, DANS LE CADRE DU PLAN INTERNATIONAL D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Dans le cadre de ce plan d'actionnariat salarié de L'Oréal, il vous est proposé d'acquérir, à des conditions privilégiées, des actions L'Oréal via le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « L'Oréal Employee Share Plan Relais 2020 ». Ce fonds relais a pour objet de recueillir les souscriptions des salariés et a vocation à fusionner à l'issue de l'augmentation de capital avec le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan »³. Suite à la fusion de ces deux fonds, vous détiendrez des parts du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan ».

Le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » est un support de placement collectif réservé aux salariés du Groupe qui souhaitent investir en actions L'Oréal. Chaque salarié recevra un nombre de parts du FCPE proportionnel à son investissement.

Un Conseil de surveillance composé de salariés et de représentants de L'Oréal est chargé de l'examen de la gestion de ce FCPE⁴.

AVANTAGE 1

UNE DÉCOTE DE 20 %

En tant que salarié, le prix de souscription dont vous bénéficiez dans le cadre du Plan comporte une réduction de 20 %. C'est ce que l'on appelle la décote.

Le prix de souscription d'une action L'Oréal sera fixé le 14 septembre 2020 et sera égal au prix de référence diminué de la décote de 20 %. Le prix de référence est la moyenne des cours d'ouverture de l'action L'Oréal en bourse relevés entre le 17 août et le 11 septembre 2020 et sera fixé le 14 septembre 2020

AVANTAGE 2

UN ABONDEMENT POUVANT ATTEINDRE 4 ACTIONS

L'Oréal complète votre souscription avec des actions L'Oréal supplémentaires, dans la limite de 4 actions. C'est ce que l'on appelle l'abondement.

Les actions offertes au titre de l'abondement vous seront livrées à la fin de la période de blocage, aux alentours du 3 novembre 2025. Ces actions gratuites vous seront livrées sous réserve que vous soyez salarié du Groupe L'Oréal à cette date (sauf exceptions mentionnées dans le « Supplément Local »).



Utilisez le **SIMULATEUR** en ligne sur

www.invest.loreal.com
pour calculer votre investissement

³ Le fonds relais fusionnera avec le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » après autorisation du conseil de surveillance et agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » est investi en actions L'Oréal. En conséquence, il est recommandé aux souscripteurs d'évaluer la nécessité de diversifier leur épargne. Il est impératif de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICl ») du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan ».

⁴ Voir le règlement du FCPE.

PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

LA RÈGLE D'ABONDEMENT

Si vous achetez* en 2020 :	+	Vous recevrez en 2025 au titre de l'abondement** de L'Oréal :	=	TOTAL de l'investissement en 2025
1 action		1 action		2 actions
2 actions		1 action		3 actions
3 actions		2 actions		5 actions
4 actions		2 actions		6 actions
5 actions		2 actions		7 actions
6 actions		2 actions		8 actions
7 actions		3 actions		10 actions
8 actions		3 actions		11 actions
9 actions		3 actions		12 actions
10 actions		4 actions		14 actions

Le nombre d'actions que vous pouvez acheter est limité à 50 actions (hors cas de sursouscription).



VOUS ACHETEZ*
3 ACTIONS EN 2020

+



VOUS RECEVEZ⁵ 2 ACTIONS
ABONDÉES PAR L'ORÉAL

=



PORTANT VOTRE
INVESTISSEMENT TOTAL
EN 2025 À 5 ACTIONS

Dans cette hypothèse, avec un prix de référence de l'action L'Oréal à 250 €, le prix d'acquisition d'une action serait de 250 € - la décote de 20 % = 200 € soit un paiement de 600 € pour 3 actions L'Oréal. Si l'on suppose que le cours de l'action L'Oréal le 3 novembre 2025 est à nouveau de 250 €, la valeur de votre investissement en 2025 serait de 1 250 €.

Vous payez
en 2020
3 X 200 € = 600 €

+

L'Oréal vous offre
en 2025
2 X 250 € = 500 €

=

Valeur totale
de l'investissement en 2025
(3+2) X 250 € = 1 250 €

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT EVOLUERA EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION L'ORÉAL

SUR CET EXEMPLE, EN ACHETANT 3 ACTIONS :

Vous payez en 2020		Si le cours de l'action L'ORÉAL sur le marché le 3 novembre 2025	La valeur de l'investissement total en 2025***
	↘	A diminué de 15 % par rapport au prix de référence, soit 212,50 €	1 062,50 €
600 €	=	Est égal au prix de référence, soit 250 €	1 250 €
	↗	A augmenté de 15 % par rapport au prix de référence, soit 287,50 €	1 437,50 €

*Via le FCPE.

**L'abondement maximum est de 4 actions L'Oréal. Pour 10 actions achetées et au-delà, vous recevrez au titre de l'abondement le maximum prévu de 4 actions.

*** Hors fiscalité et dividendes.

⁵ Sous réserve d'une condition de présence.

PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

LES DROITS DE VOTE ATTACHÉS À VOS ACTIONS

Les droits de vote attachés à vos actions seront exercés lors de l'Assemblée Générale par le Conseil de surveillance du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » pour votre compte.

LE BÉNÉFICE DES DIVIDENDES ÉVENTUELS

Les dividendes⁶ éventuels versés par L'Oréal seront automatiquement réinvestis dans le FCPE augmentant ainsi la valeur de vos parts. Les dividendes des actions détenues dans le FCPE sont majorés de 10 % après deux années de détention au nominatif.

DES FACILITÉS DE PAIEMENT POUR FINANCER VOTRE SOUSCRIPTION

Les modalités de paiement figurent dans votre supplément local téléchargeable sur www.invest.loreal.com

VOUS POUVEZ **BÉNÉFICIER** DE FACILITÉS DE **PAIEMENT**

DÉS AVANTAGES FINANCIERS

Les frais de tenue de compte sont pris en charge par L'Oréal⁷.

⁶ Les dividendes ne sont pas acquis et dépendent des bénéfices du Groupe. Ils sont décidés en Assemblée générale.

⁷ Les frais de tenue de compte seront à la charge des collaborateurs qui quittent le Groupe.

PARTICIPER AU PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ,

UN INVESTISSEMENT À LONG TERME

INVESTIR EN ACTIONS L'ORÉAL EST UNE DÉCISION PERSONNELLE

Avant de décider d'investir dans ce Plan, nous vous invitons à consulter les derniers rapports annuels et semestriels du Groupe L'Oréal. Ces documents contiennent des informations importantes concernant le Groupe, sa stratégie, sa performance et sa situation financière.

Les informations contenues dans cette brochure vous sont données à titre informatif et ne constituent pas un conseil de nature financière ou un conseil d'investissement de la part de L'Oréal. Votre décision de participer à l'opération est libre et strictement personnelle.

VOTRE INVESTISSEMENT EST SOU- MIS À L'ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Votre investissement suit le cours de l'action L'Oréal à la hausse comme à la baisse. Il comporte donc un risque de perte en capital.

Par conséquent, en fonction du cours de l'action, la valeur de vos avoirs à la sortie pourrait être inférieure à votre apport personnel.

Le Fonds « L'Oréal Employee Share Plan » étant investi en actions L'Oréal, il vous est conseillé d'évaluer le besoin de diversifier votre épargne pour répartir les risques.

VOTRE INVESTISSEMENT EST BLOQUÉ 5 ANS

Votre investissement est bloqué jusqu'au 3 novembre 2025 (sauf cas de déblocage anticipé autorisé. Ceux-ci sont mentionnés dans le document « Supplément Local »).

Les actions offertes au titre de l'abondement vous seront versées à la fin de la période de blocage, aux alentours du 3 novembre 2025, sous réserve que vous soyez salarié du Groupe L'Oréal à cette date (sauf exceptions mentionnées dans le « Supplément Local »).

Au terme des 5 ans de blocage

- vous pourrez conserver vos avoirs dans le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « L'Oréal Employee Share Plan » aussi longtemps que vous le souhaitez, ou
- demander le remboursement total ou partiel de vos avoirs.

LES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Tous les salariés ayant 24 mois d'ancienneté reconnus dans une société du groupe L'Oréal adhérente au Plan International d'Actionnariat Salarié, au 2 octobre 2020 et étant toujours présents le dernier jour de la période de souscription, à savoir le 2 octobre 2020.

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE SURSOUSCRIPTION ?

Si le total des actions demandées est supérieur au nombre d'actions proposé dans le cadre du plan d'actionnariat salarié, les souscriptions les plus élevées (abondement compris) seront réduites jusqu'à atteindre l'enveloppe de titres dédiée à l'opération.

Cette opération sera préalable à l'attribution définitive et au paiement des actions.



UN SIMULATEUR
est à votre disposition sur
www.invest.loreal.com

COMMENT INVESTIR ?

POUR SOUSCRIRE IL VOUS SUFFIT DE QUELQUES CLICS :

- 1
CONNECTEZ-VOUS AU SITE
WWW.INVEST.LOREAL.COM
 - 2
CLIQUEZ SUR LE BOUTON
« SOUSCRIRE »
 - 3
IDENTIFIEZ-VOUS GRÂCE À VOS IDENTIFIANT
ET MOT DE PASSE QUI VOUS ONT ÉTÉ ENVOYÉS
(PAR E-MAIL OU PAR COURRIER À VOTRE DOMICILE)
 - 4
REPLISSEZ L'ÉCRAN
DE SOUSCRIPTION
 - 5
N'OUBLIEZ PAS DE VALIDER
VOTRE SOUSCRIPTION
- UN SEUL ORDRE DE SOUSCRIPTION
EST AUTORISÉ PAR SALARIÉ

COMBIEN INVESTIR ?

- Minimum : une action L'Oréal.
- Maximum : 50 actions L'Oréal dans la limite de 25 % de votre rémunération annuelle brute 2020⁸. Ce montant peut être réduit en cas de sursouscription.

Au terme de la période de souscription, vos choix de souscription seront définitifs et ne pourront pas être modifiés.

⁸ La rémunération annuelle brute comprend votre rémunération fixe, variable, et l'ensemble des primes reçues ou à recevoir au cours de l'année.

CALENDRIER DE L'OFFRE



FIXATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION ET DU TAUX DE CHANGE

Ils vous seront communiqués sur le site www.invest.loreal.com, par e-mail et par voie d'affichage.

Inscrivez-vous dès maintenant dans le module « Alertes e-mail » prévu sur www.invest.loreal.com pour le recevoir par e-mail.

14

SEPTEMBRE 2020

(23H59 - UTC+1)

17-2

DU 17 SEPTEMBRE
AU 2 OCTOBRE
2020



PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

Durant cette période, vous pourrez effectuer votre souscription sur le site www.invest.loreal.com en cliquant sur « Souscrire ».



AUGMENTATION DE CAPITAL ET LIVRAISON DES ACTIONS

Dans les semaines suivant la réalisation de l'opération, vous recevrez une confirmation de votre souscription.

3

NOVEMBRE 2020

DATE DE DISPONIBILITÉ DES AVOIRS (APRÈS UNE PÉRIODE DE BLOCAGE DE 5 ANS)

À cette date, vous aurez le choix :

- Demander le remboursement de vos avoirs,
- Conserver vos avoirs dans le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan ».

4

NOVEMBRE 2025



L'ORÉAL

WWW.INVEST.LOREAL.COM